



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 049

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @ACTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM FAUBOURG SAINT MICHEL

- Vu l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'une convention est nécessaire pour convenir des modalités de réalisation et le cas échéant d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer avec l'opérateur Orange, la convention relative à l'enfouissement des réseaux télécom (Faubourg Saint Michel), et tous les documents qui s'y rapportent, dont les éventuels avenants, sur le territoire de la commune de Tonnerre, aux conditions suivantes :
 - 1 200.00 € nets à la charge de la Commune au titre de l'indemnité forfaitaire
 - 852.21 € net à la charge de la Commune pour des équipements de communications électroniques.
 - Durée : 3 ans
- De préciser que cette délibération sera transmise à l'opérateur Orange.



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre